

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

CPGE TSI 2^{ème} Année

Dossier COMPLET à envoyer par courrier postal ou à déposer, en un seul envoi au lycée Riquet avant le mardi 2 juillet 2026

Ne rien envoyer par mail et courrier postal entre le 10 juillet et le 24 août 2026, réouverture du lycée.

Seuls les dossiers complets seront traités.

Les Filières CPGE sont tenues d'effectuer la double inscription à l'Université Paul Sabatier

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- | | |
|--|---|
| O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E | <input type="checkbox"/> Fournir une copie de l'attestation d'acquiescement de la CVEC , même si vous en êtes exonéré (boursiers).
→ le site cvec.etudiant.gouv.fr pour vos démarches. |
| | <input type="checkbox"/> 1 chèque de 60,00 € à l'ordre du Lycée P.P. Riquet (participation aux frais de reprographie) |
| | <input type="checkbox"/> 1 relevé d'identité bancaire ou postale (RIB ou RIP) avec NOM et prénom au dos (nouveaux étudiants) |
| | <input type="checkbox"/> La copie du relevé des notes du baccalauréat (nouveaux étudiants) |
| | <input type="checkbox"/> Imprimé d'attribution des bourses (le Dossier Social Etudiant (DSE) sur le site internet du CROUS) |
| | <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (carte étudiante) |
| | <input type="checkbox"/> 1 chèque de 86 € à l'ordre du Lycée P.P. Riquet avec nom, prénom et classe pour les repas : minimum 20 repas (voir « Fonctionnement du service Restauration ») |
| | <input type="checkbox"/> Copie de la participation journée de la défense et de la citoyenneté JDC |
| | <input type="checkbox"/> Fiche d'urgence obligatoire accompagnée de la photocopie des vaccins |
| | <input type="checkbox"/> Copie recto verso de la carte d'identité (nouveaux étudiants) |
| | <input type="checkbox"/> Fiche de renseignements |
| F
A
C
U
L
T
A
T
I
F | <input type="checkbox"/> Copie du jugement de divorce ou de séparation, le cas échéant, |
| | <input type="checkbox"/> 1 chèque 15,00 € pour appel à cotisation concernant : l'adhésion au Foyer Socio-éducatif et la Maison des Lycéens (<i>à l'ordre du Foyer Socio-éducatif avec NOM de l'étudiant au dos</i>). |
| | <input type="checkbox"/> 1 chèque de 6,00 € pour contribution à l' Association Sportive à l'ordre de l'Association Sportive avec NOM de l'élève/étudiant au dos. |
| | <input type="checkbox"/> Pour les élèves/étudiants bénéficiant d'un PAP, PAI ou PPS : joindre les documents. |